



ARRETE MUNICIPAL N°244/2026

portant délégation de fonction

Ariel BISSELBACH

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°108/2026

7D3.1- TL/SG

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU les articles L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité au maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

VU l'article L2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant, conformément au premier alinéa 16 du Code de Procédure Pénale, que le maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire;

VU l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

VU la délibération 04-04 du conseil municipal du 06 octobre 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Ariel BISSELBACH, 5^{ème} adjoint au maire, a délégation pour suivre les questions intéressant :

- La sécurité de la voirie et des espaces publics
- Les manifestations sportives
- Les relations avec les associations sportives
- Les locations de l'Espace 2000
- Les relations avec les seniors

ARTICLE 2

Monsieur Ariel BISSELBACH a délégation de signature pour tout document, courrier, décision, avis, contrat et plus généralement pour tous les actes relatifs aux domaines de délégation précités.

En cas d'absence de Monsieur Ariel BISSELBACH, Monsieur Sébastien MASMUNSTER, 2^{ème} adjoint au maire, a délégation pour signer l'ensemble des documents relatifs aux domaines confiés à Monsieur Ariel BISSELBACH.

ARTICLE 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le directeur général des services et chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Inscrit au recueil des actes administratifs

Fait à Bartenheim le 15 octobre 2026

Le Maire,

Bernard KANNENGIESER



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le **15 OCT. 2026**

Publié le **15 OCT. 2026**